

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 septembre 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 11 septembre 2023.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of September 11, 2023.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2023 à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on August 7, 2023 at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155021

Que le conseil d'arrondissement proclame le mois de septembre comme étant le mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles.

That the Borough council proclaim the month of September as Arthritis Awareness Month to help the Arthritis Society of Canada bring the message to the residents of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and illustrate our support for people living with this disease and their families.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936012

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres SP-2023-11 pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la production du Programme fonctionnel et technique (PFT) et des plans et devis pour le projet de réaménagement de la bibliothèque William-G.-Boll dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro puisque le montant de la proposition du plus bas soumissionnaire dépasse l'estimation du projet de près de 100 %.

That the Borough council cancel the tendering process for SP-2023-11 for professional services in architecture and engineering for the production of the Functional and Technical Program (FTP) and the plans and estimates for the redevelopment project of the William G. Boll Library in the Borough of Pierrefonds-Roxboro since the lowest tenderer's proposal exceeds the project estimate by nearly 100%.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155020

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 2 700 \$ pour le « 21^e Bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 14 octobre 2023 au Jardin Royalmount. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$2,700 for the "21st Annual Lakeshore Ball" to the benefit of the foundation and authorize Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District Mr. Benoit Langevin and City Councillor - Cap-Saint-Jacques District Mr. Chahi Tarakjian, to attend this event which will take place on Saturday October 14, 2023 at Jardin Royalmount. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050009

Que le conseil d'arrondissement approuve la demande de financement à déposer au Service du développement économique dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors sociétés de développement commercial (SDC).

That the Borough council approve the funding request to be submitted to the Service du développement économique, within the framework of the Program for commercial arteries outside the scope of commercial development companies (CDC).

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936016

Que le conseil d'arrondissement approuve un système de pondération et d'évaluation afin obtenir les services d'une firme pour faire l'acquisition des équipements d'aire de jeux dans divers parcs dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. De former un comité de sélection composé d'un minimum de trois personnes en vue d'analyser les soumissions reçues.

That the Borough council approve the bid weighting and evaluating system in order to obtain the services of a firm to acquire playground equipment in various parks of the Borough of Pierrefonds-Roxboro. To form a selection committee composed of a minimum of three persons in order to analyze the tenders received.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294012

Que le conseil d'arrondissement appuie l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote de la deuxième édition du budget participatif de Montréal :

1. Revitalisation des parcs de quartier;
2. Jardin d'éducation cycliste;
3. Tiers lieu pour l'activité créative;
4. Parcs en hiver;
5. Modules de jeux universellement accessibles;
6. Halte WIFI dans les quartiers;
7. Parcours Gouin... la suite;
8. Montréal grimpe !;
9. Micro parcs familiaux et petites places publiques.

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet : Programme du Budget participatif de Montréal

That the Borough council support the addition of the following projects on the ballot paper as part of the second edition of the Montréal participatory budget:

1. Revitalization of neighborhood parks;
2. Cycling education garden;
3. Third place for creative activity;
4. Parks in winter;
5. Universally accessible game modules;
6. WIFI halt in neighborhoods;

7. Gouin circuit... next step;
8. Montréal is climbing!;
9. Micro family parks and small public areas.

To confirm the Borough Council's commitment to carrying out the projects that fall, in whole or in part, within its jurisdiction and that will be designated winners following the citizen vote for the second edition of the Montreal participatory budget, subject to the availability of fund. To undertake the operating expenses which could potentially be involved.

<i>Area(s) concerned:</i>	The entire territory - Central City
<i>Montréal Charter of Rights and Responsibilities :</i>	Art. 16 a) promote public participation and, to this end, provide citizens with useful information, expressed in clear language, and support appropriate communication practices
<i>Project :</i>	Montreal Participatory Budget Program

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155022

Que soit modifiée la résolution numéro CA23 29 0058 qui autorisait monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec, en autorisant la participation de madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et en autorisant pour ce faire le remboursement de ses dépenses (frais de transport et repas) au montant de 336,13 \$, taxes incluses, étant donné que l'arrondissement était en situation d'urgence avec les crues printanières 2023 au même moment et que messieurs Dimitrios (Jim) Beis et Benoit Langevin n'ont pas pu y participer. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

That be amended resolution number CA23 29 0058 authorizing Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Borough Mayor, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - District du Bois-de-Liesse and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - District du Bois-de-Liesse, to attend the Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) from May 3 to 5, 2023 in Gatineau, Quebec, by authorizing the participation of Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District, and by authorizing the reimbursement of her expenses (transportation and meals) in the amount of \$336.13, taxes included, given that the Borough was in an emergency situation with the 2023 spring floods at the same time and that Mr. Dimitrios (Jim) Beis and Mr. Benoit Langevin were unable to attend. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388007

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 463 204,54 \$ couvrant la période du 24 juin au 28 juillet 2023 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2023 au montant de 11 656,54 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$463,204.54 for the period from June 24 to July 28, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from July 1 to July 31, 2023 in the amount of \$11,656.54.

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1236781002

Que le rapport de l'évolution budgétaire au 30 juin 2023, l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 juin 2023 vs 2022 et l'état comparatif des surplus et réserves au 30 juin 2023 vs 2022 soient déposés au conseil d'arrondissement par monsieur Gaétan Brunet, chef de division, Ressources financières et matérielles, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, et versés aux archives de l'arrondissement.

That the June 30, 2023 budgetary advancement report, the June 30, 2023 vs. 2022 comparative income and expense statements and the June 30, 2023 vs. 2022 comparative statement of the surplus and reserves be tabled to the Borough Council by Mr. Gaétan Brunet, Division Head, Financial and Material Resources, in conformity with section 105.4 of the Cities and Towns Act, and deposited to the Borough's archives.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728017

Que soit adopté le règlement CA29 0010-11 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'ajouter des dispositions relatives aux souffleurs ou aux aspirateurs à feuilles et d'encadrer leurs périodes d'utilisation.

That be adopted by-law CA29 0010-11 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order in order to add provisions relating to leaf blowers or leaf vacuums and to regulate their periods of use.

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233840003

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau » dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P).

That be adopted as submitted by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of "Roofed Section" in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P).

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300011

Dérogation mineure au 4 777, rue Pierre-Lauzon visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé une marge avant de 5,88 m au lieu du minimum requis de 6 m.

Minor exemption at 4 777, rue Pierre-Lauzon aiming to allow in the H1-8-452 zone, for a detached residential building a front setback of 5.88 m instead of the required minimum of 6 m.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300012

Dérogation mineure au 4 821, rue Colonial visant à permettre, dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment résidentiel isolé de deux étages situé, une mezzanine dont l'ensemble des murs extérieurs ne sont pas en retrait en tout point d'un minimum de 60 cm par rapport aux murs extérieurs de l'étage.

Minor exemption at 4 821, rue Colonial aiming to allow in the H1-8-452, for a two-storey detached residential building, a mezzanine whose exterior walls are not set back at any point by a minimum of 60 cm from the exterior walls of the storey above.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728022

P.I.I.A. - Agrandissement du bâtiment unifamilial au 19, 11^e Avenue

S.P.A.I.P. - Extension of the single-family dwelling at 19, 11^e Avenue.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707016

P.I.I.A. - Trois (3) nouvelles constructions de type habitation unifamiliale contigüe au 17 110 - 17 114 – 17 118, rue Guillaume, sur les lots 6 070 680, 6 070 681 et 6 070 682 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Construction of three (3) contiguous single-family dwellings located at 17 110 - 17 114 – 17 118, rue Guillaume, on lots 6 070 680, 6 070 681 et 6 070 682 of the Quebec cadastre.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050010

Que soit approuvé, tel que soumis, le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et sécurité routière du 3 août 2023.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit:

1. Vitesse – Demande l'installation de dos d'ânes au 17117, rue Parker

Que soit installée une balise de limite de vitesse flexible indiquant la limite permise dans le centre de la rue près du 17112, rue Parker.

Que soit installé une signalisation qui interdit le stationnement de chaque côté de la rue environ 15 m avant et après la balise de limite de vitesse (Ref Tome V ch 2.9.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-115940 joint au dossier décisionnel.

2. Vitesse – Demande l'installation de dos d'ânes au 20, 3^e Avenue Sud

Que soit installé un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30) sur la 3^e Avenue Sud, au niveau de la courbe du côté sud, à une distance d'environ 25 m de la rue du Centre-Commercial.

Que le panneau indiquant la limite de vitesse Maximum 40 km/h installée face au 13, 3^e Avenue Sud soit remplacé par un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30).

Que le panneau indiquant Maximum 40 km/h Secteur installé face au 53, 4^e Avenue Sud soit remplacé par un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30). Référence au Tome V : 2.9

Que soit ajusté en conséquence le règlement numéro CA29 0031 déterminant les limites de vitesse.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-216400 joint au dossier décisionnel.

3. Signalisation – 4^e Avenue Sud au coin de la rue du Centre-Commercial

Que la Division ingénierie et infrastructures étudie la possibilité de concevoir un élargissement de trottoir en saillie au coin Sud-Est de l'intersection pour corriger le désaxage et réduire le temps de traverse et sécuriser les piétons, idéalement une saillie sans plantation pour réduire les enjeux d'entretien et assurer la visibilité.

Que soit déplacé le panneau P-110-3-D « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » présentement sur le fût de métal et l'installer à la fin du rayon, sur une tige à 0.3 m depuis l'intérieur du trottoir et l'espace de stationnement sur le coin Sud/Ouest, sur la rue du Centre-Commercial à la 4^e Avenue Sud, pour la direction Sud (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

Que soit installé un panneau P-110-3-D « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » sur le poteau de bois au-dessus du panneau d'arrêt, au coin Nord/Ouest, sur la rue du Centre-Commercial à la 4^e Avenue Sud, pour la direction Sud.

Que soient déplacés les panneaux P-80-1 « Sens unique » et P-40-1 « Sens interdit » défense d'entrer présentement sur le fût de métal et les installer sur une tige à 0.3 m depuis l'intérieur du trottoir sur le coin Sud/Est, sur la 4^e Avenue Sud à la rue du Centre-Commercial, pour la direction Est (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

Que soit installé sur la 4^e Avenue Sud à la rue du Centre-Commercial, à environ 7,5 m de la bordure du côté sud, derrière et parallèle à la traverse piétonne pour bloquer l'accès à la direction Est, un panneau P-40-1 « Sens interdit » accompagné d'un panneau D-280 « Fin d'une voie ou d'un chemin » pour indiquer la fin du chemin public comportant une voie de circulation dans chaque sens.

Que soient installées pour accompagner ces panneaux, deux autres balises de danger D-290 avec barres horizontales avec un espacement d'environ 2.5 m entre chaque à partir de la bordure du côté sud.

Que soient installés, en forme de biseau à la fin du rayon du trottoir de la 4^e Avenue Sud, trois panneaux « Balises de danger » (D-290-D) pour indiquer à la circulation provenant de l'est la présence d'obstacles sur la chaussée ainsi que les rétrécissements du chemin public (Réf. Tome V : 3.36).

Que soient placés des bacs à fleurs qui peuvent être utilisés pour bloquer la voie et verdir l'intersection, mais limiter à 60 cm la hauteur des plantations susceptibles de cacher des piétons.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 22-249116, 23-150912 et 23-155247 joints au dossier décisionnel.

4. Signalisation – Analyse pour mise en place de photo radar sur le boulevard Gouin Ouest au coin du chemin du Cap-Saint-Jacques

Que soient déplacés environ 75,0 m vers l'ouest le panneau D-265-D « Zone scolaire » et le panneau D-265-P « Fin » présentement situés du côté Nord du boulevard Gouin Ouest à l'est du chemin du Cap-Saint-Jacques, pour indiquer la fin de la zone scolaire aux limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et le début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Que soient déplacés 75,0 m vers l'ouest les panneaux « Début d'une zone scolaire » (D-265-D) et « Limite de vitesse 30 km/h » (P-70-2-30) présentement situés du côté sud du boulevard Gouin Ouest à la hauteur du chemin du Cap-Saint-Jacques, pour les placer aux limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et au début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Que soit déplacé 75,0 m vers l'ouest le panneau « Signal avancé d'une zone scolaire » (D-270-1) présentement situé du côté sud du boulevard Gouin Ouest à environ 25 m à l'ouest du chemin du Cap-Saint-Jacques et le placer sur le poteau de bois à environ 35 m à l'ouest des limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et au début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154469 joint au dossier décisionnel.

5. Signalisation – Balises flexibles à installer près du 35 et du 62, rue Deslauriers

Que les deux bornes de délimitation pour piste cyclable installées dans le centre de la rue Deslauriers près du 35 et du 62, soient enlevées et remplacées par deux balises de limite de vitesse flexibles D-290-D indiquant la vitesse maximale autorisée de 40 km/h (Ref Tome V ch 2.9.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154499 joint au dossier décisionnel.

6. Signalisation – Traverse piétonne à mettre aux normes près du 4779, rue Edward

Que soient enlevés les deux vieux panneaux « Passage pour piétons » installés à la traverse piétonne près du 4779, rue Edward, et les remplacer par quatre panneaux « Passage pour piétons » P-270-2-G et P-270-2-D. Ils doivent être installés de part et d'autre du passage de façon à ce que le conducteur provenant de chaque direction en voit un à sa gauche et un à sa droite (Ref Tome V ch 2.28).

Que soient enlevés les anciens panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » présentement installés près du 4767 et 4830, rue Edward et les remplacer par de nouveaux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » (D-270-2-D) en face du 4814 et 4775, rue Edward.

Que soit installé un panneau P-160-1-G pour indiquer le début de zone où l'arrêt est interdit entre le 4806 et 4810, rue Edward et un panneau P-160-1-D pour indiquer la fin de zone où l'arrêt est interdit entre la limite de propriété de la ruelle et du 4798, rue Edward.

Que soient installées trois bornes de délimitation, une au début, au centre et à la fin du passage piéton marqué au sol du face au 4806, rue Edward pour séparer le passage piéton dans la rue de la voie de circulation (ref. Tome V 3.58).

Que soit enlevé le panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » ainsi que le panneau D-270-3-D « Signal avancé d'un terrain de jeux » présentement installé face au 4806, rue Edward et les installer entre le 4790 et 4794, rue Edward (Ref Tome V : 3.33.3).

Que soit demandé aux services appropriés d'intervenir au 4779, rue Edward, où les haies de cèdre ont complètement envahi l'emprise municipale de 2,5 m et obstruent la visibilité de la traverse piétonne.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154520 joint au dossier décisionnel.

7. Signalisation – Traverse piétonne à mettre aux normes au 4804, rue Rachel

Que soient enlevés les deux vieux panneaux « Passage pour piétons » installés à la traverse piétonne près du 4804, rue Pierre-Lauzon et de les remplacer par quatre panneaux « Passage pour piétons » P-270-2-G et P-270-2-D. Les nouveaux panneaux doivent être installés de deux côtés du passage pour que les conducteurs, provenant de chaque direction, les aperçoivent facilement, un à leur gauche et l'autre à leur droite. (Ref Tome V ch 2.28).

Que soient enlevés les vieux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » présentement installés près du 4789 et 4824, rue Rachel et de les remplacer par deux nouveaux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » (D-270-2-D) installés entre le 4793 et 4797 ainsi qu'entre le 4816 et 4820, rue Rachel.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154539 joint au dossier décisionnel.

8. Signalisation – Traverse piétonne non conforme près du 4802, rue Pierre-Lauzon

Que soient enlevés les anciens panneaux « Passage pour piétons » (P-270-2-D) non conformes qui sont placés de chaque côté de la traverse piétonne près du 4802, rue Pierre-Lauzon.

Que soient enlevées les bandes de passage (marquage jaune au sol) de la traverse piétonne ainsi que la ligne axiale de chaque côté de la traverse piétonne près du 4802, rue Pierre-Lauzon.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154559 joint au dossier décisionnel.

9. Vitesse – Demande l'installation d'une traverse piétonne au 4769, boulevard Lalande

Que soit demandé au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) d'autoriser les modifications suivantes sur l'artérielle administrative :

Que soit enlevée la balise de vitesse flexible de 30 km/h installée sur la ligne axiale située en face du 4777, boulevard Lalande.

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face 4777, boulevard Lalande.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-155082 joint au dossier décisionnel.

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

That be approved as submitted the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on August 3, 2023.

That the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Speed – Request to install speed bumps at 17117, rue Parker

That be installed a flexible speed limit beacon indicating the speed limit in the center of the street near 17112, rue Parker.

That no-parking signs be installed on both sides of the street approximately 15 m before and after the speed limit beacon (Ref Tome V ch 2.9.2).

As indicated on sketch number 22-115940 attached to the decision-making summary.

2. Speed – Requests the installation of speed bumps at 20, 3^e Avenue Sud

That be installed a sign indicating a maximum speed limit of 30 km/h (Number: P-70-2-30) on 3^e Avenue Sud, at the level of the curve on the south side, at a distance of approximately 25 m from rue du Centre-Commercial.

That the Maximum 40 km/h speed limit sign installed in front of 13, 3^e Avenue Sud be replaced by a Maximum 30 km/h speed limit sign (Number: P-70-2-30).

That the sign indicating Maximum 40 km/h Sector installed in front of 53, 4^e Avenue Sud be replaced by a sign indicating a Maximum 30 km/h speed limit (Number: P-70-2-30). Reference to Volume V: 2.9

That by-law number CA29 0031 determining speed limits be adjusted accordingly.

As indicated on sketch number 22-216400 attached to the decision-making summary.

3. Signage – 4^e Avenue Sud at the corner of rue du Centre-Commercial

That the Engineering and Infrastructure Division study the possibility of designing a projecting sidewalk widening at the southeast corner of the intersection to correct the misalignment and reduce crossing time and pedestrian safety, ideally a projection without planting to reduce maintenance issues and ensure visibility.

That the sign P-110-3-D “obligation d’aller tout droit ou de tourner à droite” (obligation to go straight or turn right) currently on the metal shaft be moved and installed at the end of the radius, on a rod 0.3 m from the inside of the sidewalk and parking space on the South/West corner, on rue du Centre-Commercial at 4^e Avenue Sud, for the South direction (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

That a P-110-3-D “Obligation d’aller tout droit ou de tourner à droite” sign be installed on the wooden post above the stop sign, at the North/West corner, on Centre-Commercial Street at 4^e Avenue Sud, for the Southbound direction.

That the signs P-80-1 “Sens unique” and P-40-1 “Sens interdit” currently on the metal shaft be moved and installed on a rod 0.3 m from the inside of the sidewalk on the South/East corner, on 4^e Avenue Sud at rue du Centre-Commercial, for the East direction (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

That be installed on 4^e Avenue Sud at rue du Centre-Commercial, approximately 7.5 m from the curb on the south side, behind and parallel to the pedestrian crossing to block access to the eastbound lane, a P-40-1 “No Entry” sign along with a D-280 “End of Lane or Road” sign to indicate the end of the public road with one traffic lane in each direction.

That be installed two additional D-290 beacons with horizontal bars to accompany these signs, spaced approximately 2.5 m apart from the curb on the south side.

That be installed, at the end of the sidewalk radius on 4^e Avenue Sud, three “Danger Beacons” signs (D-290-D) in the shape of a bevel to indicate to eastbound traffic the presence of obstacles on the roadway and the narrowing of the public roadway (Ref. Tome V: 3.36).

Place flower boxes that can be used to block the lane and green up the intersection, but limit the height of plantings likely to hide pedestrians to 60 cm.

As indicated on sketches numbers 22-249116, 23-150912 and 23-155247 attached to the decision-making summary.

4. Signage – Analysis for the installation of photo radar on boulevard Gouin Ouest at the corner of chemin du Cap-Saint-Jacques

That sign D-265-D “School zone” and sign D-265-P “End”, currently located on the north side of boulevard Gouin Ouest east of chemin du Cap-Saint-Jacques, be moved approximately 75.0 m west to indicate the end of the school zone at the property line at the west end of Collège Charlemagne and the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

That the “Beginning of a school zone” (D-265-D) and “Speed limit 30 km/h” (P-70-2-30) signs currently located on the south side of boulevard Gouin Ouest at chemin du Cap-Saint-Jacques be moved 75.0 m westward to the property lines at the west end of Collège Charlemagne and at the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

That the "School Zone Advanced Signal" sign (D-270-1) currently located on the south side of boulevard Gouin Ouest, approximately 25 m west of chemin du Cap-Saint-Jacques, be moved 75.0 m westward and placed on the wooden post approximately 35 m west of the property lines at the west end of Collège Charlemagne and at the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

As indicated on sketch number 23-154469 attached to the decision-making summary.

5. Signage – Flexible beacons to be installed near 35 and 62, rue Deslauriers

That the two bicycle lane markers installed in the center of rue Deslauriers near 35 and 62, be removed and replaced by two flexible speed limit markers D-290-D indicating a maximum speed limit of 40 km/h (Ref Tome V ch 2.9.2).

As indicated on sketch number 23-154499 attached to the decision-making summary.

6. Signage – Pedestrian crossing to be upgraded near 4779, rue Edward

That be removed the two old “Pedestrian crosswalk” signs installed at the pedestrian crossing near 4779, rue Edward and replaced by four “Pedestrian crosswalk” signs P-270-2-G and P-270-2-D. They must be installed on either side of the crossing so that drivers coming from each direction see one on their left and one on their right (Ref Tome V ch 2.28).

That the old “Advanced pedestrian crosswalk” signs currently installed near 4767 and 4830, rue Edward be removed and replaced with new “Advanced pedestrian crosswalk” signs (D-270-2-D) in front of 4814 and 4775, rue Edward.

That a P-160-1-G sign be installed to indicate the beginning of the no-stopping zone between 4806 and 4810, rue Edward and a P-160-1-D sign to indicate the end of the no-stopping zone between the property line of the lane and 4798 rue Edward.

That three boundary markers be installed, one at the beginning, in the middle and at the end of the marked crosswalk facing 4806, rue Edward to separate the crosswalk from the traffic lane (ref. Tome V 3.58).

That the P-70-2-30 “30 km/h speed limit” sign and the D-270-3-D “Playground advanced sign” currently installed facing 4806, rue Edward be removed and installed between 4790 and 4794, rue Edward (Ref Tome V: 3.33.3).

That the appropriate services be requested to intervene at 4779, rue Edward, where cedar hedges have completely invaded the 2.5 m municipal right-of-way and are obstructing the visibility of the pedestrian crossing.

As indicated on sketch number 23-154520 attached to the decision-making summary.

7. Signage – Pedestrian crossing to be upgraded at 4804, rue Rachel

That the two old “Pedestrian crosswalk” signs installed at the pedestrian crossing near 4804, rue Pierre-Lauzon be removed and replaced by four “Pedestrian crosswalk” signs P-270-2-G and P-270-2-D. They must be installed on either side of the crossing so that drivers coming from each direction see one on their left and one on their right (Ref Tome V ch 2.28).

That the old “Advanced pedestrian crossing signal” signs currently installed near 4789 and 4824, rue Rachel be removed and replaced by two new “Advanced pedestrian crossing signal” signs (D-270-2-D) installed between 4793 and 4797 and between 4816 and 4820, rue Rachel.

As indicated on sketch number 23-154539 attached to the decision-making summary.

8. Signage – Non-compliant pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon

That be removed the old non-compliant “Pedestrian crosswalk” (P-270-2-D) signs on either side of the pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon.

That be removed the walkway stripes (yellow markings on the ground) on the pedestrian crossing as well as the axial line on each side of the pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon.

As indicated on sketch number 23-154559 attached to the decision-making summary.

9. Speed - Request for the installation of a pedestrian crossing at 4769, boulevard Lalande

That the Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) be asked to authorize the following modifications to the administrative arterial road:

That be removed the 30 km/h flexible speed marker installed on the axial line in front of 4777, boulevard Lalande.

That be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, in front of 4777, boulevard Lalande.

As indicated on sketch number 23-155082 attached to the decision-making summary.

“Montréal Charter of Rights and Responsibilities: Art. 26 a) develop its territory in a safe manner”

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728023

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on August 9, 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.